

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/221/F/2017
relatifs à la fourniture des bancs pupitres pour équipement des ECOFO
GIHOSHA, KINYANGURUBE et RUGEROII

- Date de publication : 31./05/2017

- Date d'ouverture 28./06/2017

1. Objet

La Commune KIRUNDO de la province KIRUNDO invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, **a la fourniture des bancs pupitres pour équipement des ECOFO Gihosha, Kinyangurube et RugeroII**

2. Financement du marché

La Commune KIRUNDO a obtenu de la part du Gouvernement du Burundi un budget d'investissement pour l'exercice 2017 à travers le Fonds National d'Investissement Communal «FONIC». Une partie de ces sommes accordées sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution de ce marché.

3. Spécification du marché

3.1 La passation du Marché sera conduite par appel d'offres national tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

3.2 Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont en 1 lot.

**LA FOURNITURE DES BANCS PUPITRES POUR EQUIPEMENT
DES ECOFO GIHOSHA, KINYANGURUBE ET RUGEROII**

Tout soumissionnaire peut soumettre son offre sur ce lot et peut être attributaire.

L'ensemble des fournitures sont à livrer dans un délai maximum : 2MOIS

NB : les mobiliers doivent être en bois sec de greivillia, bien poncé.

4. Condition de participation

4.1 La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales, possédant les conditions juridiques techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché ;

4.2 Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des cas d'inéligibilité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

5.1 Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune KIRUNDO

Moyennant le paiement de cinquante mille (50 000 fbu) francs burundais : 25 000 fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 25 000 fbu au compte N°703-8010701-34 ouvert à l'Interbank Burundi au nom de la commune de KIRUNDO

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

5.2 Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-M. l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,
en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 5 jours avant la date limite de remise des offres.

6. Présentation de l'offre

6.1 Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de deux cent mille (200 000) de franc burundais

Les chèques certifiés sont acceptés.

La non présentation de la garantie de soumission est cause de rejet automatique de l'offre lors de l'analyse.

6.2 Les offres doivent être soumises à la **Commune de KIRUNDO**

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

7. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

8. Date limite de dépôt des offres

8.1 Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le **23/6** /2017 à 10 heures précises.

8.2 Toute offre reçue après la date limite et l'heure de dépôt ne sera pas prise en considération.

9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes le **23/6** /2017 à 10 Heures 30 minutes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant du FONIC. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents.

10. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualifications sont:

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin, leurs offres doivent fournir les informations exigées dans les documents suivants :

10.1 Au niveau administratif il faut présenter:

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission;
3. Les Statuts du soumissionnaire (personne morale);
4. L'Attestation de non redevabilité en original aux impôts et taxes délivrée par le service de l'OBR;
5. Le Certificat d'immatriculation fiscale;
6. Une adresse fixe connue, un domicile élu ou un siège social ;
7. Le Registre de commerce (copie);
8. Adresse fixe et connue

10.2 Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux.

10.3 Au niveau financier il faut présenter :

1. Le bordereau des prix unitaires ;
2. La soumission financière.
3. Délai d'exécution

Fait à KIRUNDO, le 28/.../2017

Stany MISAGO

**Administrateur Communal et Personne
Responsable des Marchés Publics**

